

Les Mines de plomb des Basses-Alpes

(XVI^e - XIX^e siècle)

Si l'on se souvient encore des mines des Basses-Alpes, c'est moins pour leur rentabilité que pour le goût du mystère qui s'attache à la découverte des trésors ou du métal précieux. Les filons jadis exploités, qui en fait n'ont guère donné que du plomb sulfuré, se répartissent en deux groupes principaux s'allongeant sur deux lignes perpendiculaires à la vallée de la Durance, l'un au sud, l'autre au nord de la vallée transversale de la Sasse. Celui du sud, axé sur les parties hautes des vallées du Vançon et du Bez, comprend les mines de Saint-Geniez-de-Dromont, Barles, Verdaches et de Vernet. Epousant la courbe de la Durance, limite des deux départements des Hautes et Basses-Alpes, le groupe nord comprend les mines de Claret, Curbans, Piégut, Bréziers, et en amont du confluent de l'Ubaye, celles qui jalonnent la base du Mont-Morgon, soit la Bréole, Ubaye et Pontis. D'autre part mentionnons à l'est deux petits groupes isolés, la mine de la Malune sur un mont dominant Barcelonnette en direction d'Allos et, à l'extrême sud du département, dans la haute vallée du Var, autour d'Entrevaux, un dernier groupe dont la plus ancienne mine est Villevieille.

C'est Claret, du groupe de la Durance, qui apparaît comme la première exploitation de mine métallifère dans la région. Ce village était le siège d'une commanderie dépendant de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Vienne, alors dirigée par le frère Antoine de Barras, et le 12 juin 1525, celui-ci obtient du roi l'autorisation d'y exploiter une mine métallique, à la seule condition de verser à la Cour des Comptes d'Aix la redevance d'un dixième du revenu (1). Cette obligation légale remontait à une ordonnance de Charles VI, reprise du droit romain de l'époque impériale, et elle avait été

(1) Arch. B-d-R., B. 986, f^o 145.

renouvelée par un édit de François 1^{er} du 17 octobre 1520. On ne sait si la concession de Claret eut une suite effective.

C'est sous Henri IV que reparaissent les mines des Basses-Alpes, au moment où, la paix revenue, un roi restaurateur cherche à libérer l'industrie nationale de la lourde et coûteuse tutelle de l'étranger. Base de la législation minière de l'ancien régime, un édit de juin 1601, inspiré par Sully, et un arrêt du Conseil du 14 mai 1604 témoignent de l'impulsion alors donnée aux prospections minières dans tout le sud de la France (2). Suivant le principe du droit romain, la propriété de la mine est maintenue au propriétaire de la surface ; et, en régime féodal, il s'ensuit que les seigneurs hauts justiciers et fonciers reçoivent, comme le roi, une part de l'entreprise (3).

La répercussion de l'édit de juin 1601 fut presque immédiate dans les Basses-Alpes, où des filons sont bientôt déclarés à la Cour des Comptes d'Aix, sis à Barles et au Vernet, dans la haute vallée du Bez. Le conseiller Armand Monier, sieur de Thoard, près Digne, et par conséquent très au fait de la région, est envoyé sur les lieux et nous a laissé un précieux rapport relatant sa visite d'inspection du 3 au 5 septembre 1602 (4). Il agissait en présence de Jean Gay et d'Antoine Féraud, dit Rousset, lui-même co-seigneur de Thoard. A Barles il monte à la première des mines, ouverte au quartier de Les Cluses ; et, en redescendant, à quelque mille pas du village, le long de la rivière, il s'arrête au fourneau, préparé pour la fonderie du minerai, et où un homme et deux femmes ont amassé 300 quintaux de bois de sapin tiré des grandes forêts d'alentour. De précédents essais de fonte il reste sur place environ 15 quintaux de cuivre calciné. Monier se rend ensuite à la montagne du Vernet, à une lieue et demie de Barles, derrière Verdaches ; il aperçoit quatre ouvertures de dix à douze mètres de profondeur, d'où l'on a déjà tiré du cuivre. Le filon une fois perdu, on s'est adressé, pour le retrouver, à deux italiens réputés experts dont on attend la venue. Avant de quitter les lieux, Monier y laisse comme contrôleur Charambon, sieur du Castelas, pour assister aux fontes et surtout pré-

(2) Fagniez. *L'économie sociale de la France sous Henri IV (1589-1610)*, Hachette 1897, p. 89.

(3) De Cormis. *Consultations*, 1735 f° 1, p. 775. propose le 10^e du fruit pour le seigneur d'un fond sujet à tasque ou champart. Ventre de la Touloubre, *Collection de jurisprudence*, t. 1, Avignon, 1773, p. 92.

(4) Arch. B-d-R., B.1315, f° 1527 à 1530.

lever le 10^e du roi. Puis il se rend à Méolans, village de la vallée de l'Ubaye, qui possédait un martinet où l'on fondait les outils de fer des mineurs, et il y prend contact avec Antoine Bouis, maître-fondeur de Barcelonnette, tandis que l'on attend une paire de grands soufflets venant de Seyne. A son retour par Sisteron le conseiller y rencontre, au logis des Trois Rois, un personnage curieux, gentilhomme allemand, nommé « le sieur de Layre, soy disant surintendant des mines de en France... il avait contracté avec le roy pour raison de toutes les mines de Provence, Daulphiné et Languedoc... » Faut-il l'identifier avec Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand maître surintendant des mines ? (5).

Au vu des échantillons de minerais amenés de Barles et du Vernet, de Layre les déclare bons à rendre 20 à 25 % de plomb, 15 à 16 % de cuivre, 3 à 4 % d'argent « et encore viendra de l'or ! » Les frais de l'extraction étant payés par le moyen du plomb et du cuivre, l'or et l'argent tirés seraient donc nets de profit. Par contre, en bon technicien, il critiquait les mineurs improvisés du cru : « Ilz ont calciné la matière, ce qui ne se devait pas fère..., ilz l'auront brûlé et fait perdre la plupart du fin ». Invité à se rendre sur les lieux, de Layre s'excuse, ayant hâte de rentrer en Dauphiné ; mais il offre soit de reprendre l'affaire à son compte, en remboursant les frais engagés, soit d'entrer en part avec les sociétaires existants ; et l'on n'entend plus parler de lui.

Ce premier essai d'exploitation à Barles et au Vernet ne fut sans doute pas suivi d'effet. Ce qu'il y a de certain c'est que vers la même époque une autre société avait entrepris effectivement, sur un plan plus vaste, l'exploitation de diverses mines jalonnant la même ligne Vançon-Bez : Barles en était exclu ; mais au Vernet se joignaient cette fois Saint-Geniez et Verdaches, et la société étendait même son action fort loin du groupe jusqu'aux mines de Villevieille. Les parts étaient fixées à 75 livres, sans que nous sachions dans quelle mesure y participaient les propriétaires du sol, les capitalistes et les seigneurs fonciers. Cependant un des seigneurs devait être Gaspard de Gombert, sieur de Verdaches, qui paraît l'animateur du groupe composé de Bastien Laidet, Etienne et Mathieu Bérard et Jean d'Espagne, sieur de Ramefort. Ce dernier était sans nul doute un parent des Gariscan-Ramefort qui s'étaient assurés, sous d'Epéron, du gouvernement de Sisteron depuis 1592 et s'y

(5) Personnage cité par Fagniez, op. c, p. 34.

succédèrent au moins jusqu'en 1644. La société était placée sous le contrôle de Claude du Caire, entrepreneur général des mines de France, Dauphiné, Languedoc et Provence (6). Or celui-ci, par une sommation du 20 octobre 1604 (7), reproche aux associés d'avoir congédié de leur autorité privée treize ouvriers allemands, mis sur les chantiers de Verdaches et de Villevieille, et il leur enjoint de régler au plus tôt à d'autres allemands, embauchés à la mine du Vernet, la paye en retard de sept semaines de travail. Eu égard sans doute au faible rendement des mines, la sommation dut avoir peu d'effet ; et Claude du Caire n'usa pas du droit que l'édit de 1601 accordait à l'Etat de se substituer dans l'exploitation au propriétaire négligent, au bout d'un certain délai.

Toujours est-il que le 13 mars 1614 on voit Jean de Villemereau, conseiller au Parlement de Paris, lieutenant général des mines et minières de France, concédant de nouveau l'exploitation du même groupe de mines à François Piolle de Manosque ; et il y ajoutait simplement celles de Barles, déjà prospectées en 1602. Il ne semble pas d'ailleurs que cette nouvelle concession ait été plus fructueuse que les deux premières.

Le 12 septembre 1646 Nicolas Saboly, bourgeois de Paris, recevait de Louis XIV un privilège exclusif de neuf ans pour ouverture de toutes mines d'or, argent, cuivre, étain, plomb et antimoine dans la Provence. On ne voit pas qu'aucune exploitation s'en soit suivie, et il semble même que du point de vue minier le règne de Louis XIV, comme la première moitié du XVIII^e siècle, ait été dans la région une période morte (8).

Cependant en 1729 un gentilhomme irlandais, Martin O'Connor, avait entrepris avec un certain succès l'exploitation d'une mine de plomb argentifère à La Garde-Freinet (Var) ; et il s'en était autorisé pour obtenir du duc de Bourbon, grand maître des mines et minières de France, le privilège d'exploiter toutes les mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et d'antimoine de la Provence (3 mai

(6) Comment concilier le privilège de Claude du Caire avec l'exclusivité de la prospection des mines en Provence, accordée le 29 mai 1604 à Pierre d'Arène de Toulon ? V. arch. B-d-R., B. 3342, f^o 211 v^o.

(7) Arch. des Basses-Alpes, B. 2214, f^o 938.

(8) Si l'on en croit Darluc. *Histoire Naturelle de Provence*, t. II, chap. XXII, p. 275, il faudrait excepter le groupe d'Entrevaux (St-Léger, la Croix d'Auvyarre, Daleuil), pour lequel le marquis de Villeneuve-Beauregard aurait obtenu une concession de Louis XIV qu'il lui montra, à son passage dans le pays. D'ailleurs il s'agit de mines d'or, de fer, de cuivre, de vitriol, et non pas de plomb.

1741). Ce fut l'occasion d'une enquête administrative, prescrite par l'intendant, et nous avons les réponses des subdélégués aux questions qu'il leur posa à ce sujet. Or tous répondirent qu'ils ne connaissaient dans leur ressort aucune mine en exploitation ; un seul cependant, celui de Seyne, indiqua comme mine abandonnée celle de Pontis : sur la rive gauche de la Durance, au pied du Mont-Mourgons, propriété de Madame de Révillasc (9).

Mais l'on arrive justement à une époque où le renversement de la politique minière du Roi va donner un élan général aux prospections, dans tout le royaume. Jusqu'à la mort du duc de Bourbon (1742) celles-ci avaient été plus ou moins paralysées par le privilège exclusif dont il jouissait ; et pour les mineurs de charbon les particuliers avaient continué d'exploiter leur sol à tort et à travers. Or, par un arrêt du 14 janvier 1744 ces mines furent désormais assujetties à la concession royale et au prélèvement du 10^e imposé de tout temps aux mines métallifères (10). Cette remise de l'ordre dans la législation minière coïncidait avec une forte demande de l'industrie française en plein développement. Il y eut donc bientôt, dans la prospection du charbon de plus en plus indispensable, une poussée qui s'étendit également aux filons métallifères. En Dauphiné, où les Blumenstein avaient dès 1726 ouvert fructueusement les mines de plomb de Vienne, les exploitations nouvelles se multiplient à partir de 1765, sous la frénésie des spéculateurs, (11) et les Basses-Alpes vont bientôt être touchées à leur tour.

1765 ! l'année de parution du dernier volume de texte de *l'Encyclopédie* commencée en 1751. Désormais les Français s'intéressent à la minéralogie, forment des collections et la technique des mines, restée jusqu'alors le domaine exclusif des Allemands, ne leur est plus étrangère. Le mouvement aboutit en 1778 à la création d'un cours de minéralogie à l'Hôtel des Monnaies, puis à l'organisation de l'Inspection des Mines (1781) et de l'Ecole des Mines (1783), sous la direction du chimiste Balthazard-Georges Sage.

A la même époque la Provence a son groupe de minéralogistes : à Marseille, les cabinets de d'Ardène, de Barbarin, de Collé, de Gros-son, de Rémusat, de Villet (12) font une large place à la science

(8) Arch. B-d-R., C. 2301. D'après Darluc, t. II, p. 261, cette mine aurait été reprise pour l'argent en 1760 par les gens du pays. On y aurait tiré 500 livres d'argent (en valeur) d'un quintal de minéral.

(10) Rouff, *Mines de charbon au XVIII^e*, Paris, Rieder, 1922.

(11) Léon, *Naissance de la grande industrie en Dauphiné*, 1954, t. I, p. 202 à 204.

(12) Périer, *Les Bibliophiles et collectionneurs provençaux*, 1897. Sur Rémusat, v. Darluc, op. c., t. III, p. 36 en note.

nouvelle. A Aix, un professeur de botanique, Michel Darluc (1717-1783), se rend sur les lieux, examine les filons, prélève des échantillons pour faire analyser à Paris, tournées qui aboutissent à son *Histoire naturelle de la Provence*, publiée à Avignon en trois volumes de 1782 à 1786.

Dans les Basses-Alpes, dès 1770 entre en action le gîte de Curbans, à quelques centaines de mètres de la Durance et au pied du Mont-Aujarde, au lieu dit La Curneyrie.

Le 7 juillet l'intendant de Provence est autorisé par le contrôleur Bertin à donner la concession à deux seigneurs du lieu, MM. Barlet et de Burle, la mine devant rendre d'après les essais 64 livres de plomb par quintal de minerai. D'après Darluc l'exploitation livra du minerai assez riche pour être exporté brut comme alquifoux à Grenoble, « où les potiers l'estimaient autant que celui d'Angleterre » (13). Le même Darluc signale encore, dans la montagne d'Aujarde, une autre mine de plomb, qui aurait donné lieu à un procès entre l'ancien seigneur de Curbans, M. de Pontis, et le nouveau, M. de Burle (14).

Et, en effet un acte notarié nous a conservé, à la date du 31 octobre 1778, la mise en possession d'une mine de plomb à Curbans, « au cartier du Pied d'Ojarde », pour Pierre-Louis-Isaac de Pontis d'Urtis, seigneur de Saint-Pons (15). Il n'agit d'ailleurs que comme procureur spécial de Jean de Joly de Moncla, receveur général des décimes de Dauphiné, donataire des mines métallifères de la terre de Curbans, par concession du duc de Bourbon. Descendu sur les lieux, Pontis pénètre dans un grand fossé, creusé sous la direction de Gaspard d'Avignon, le ménager propriétaire de la surface ; il y voit de ses yeux « un filon de mine de plomb de la longueur d'environ deux pieds » et fait aussitôt planter dans le sol par le notaire un bâton » avec un papier où sont inscrits les mots suivants : consigné sous la main du roy.. Mais d'après Darluc (16) l'exploitation de cette seconde trouvaille avorta : « On poussa, dit-il, les excavations... environ quatorze toises dans la montagne... Des procès,

(13) Arch. B-d-R., C. 2632, f° 137.

(14) O.p.c., t. II, p. 109 à 113. Les essais seraient de 1774. D'après Gras, *Statistique minière*, 1840, p. 59, la mine de plomb de Curbans aurait été dès 1718 concédée pour 18 ans à un nommé Getti qui n'entreprit aucun travaux.

(15) St-Pons, fief de la commune d'Urtis.

(16) O.p.c., p. 112.

de nouvelles difficultés, des soupçons sur la fidélité des ouvriers firent abandonner cette mine... »

Peut-être cet abandon est-il à rapprocher d'une forte concurrence qui surgit alors à quelques kilomètres au nord-est de Curbans. Il s'agit de la mine de plomb de Piégut, sise au hameau de Neyrac et que le seigneur du pays, M. de Venterol, premier exploitant, est prêt à céder à la compagnie lyonnaise du sieur Delorme, représentée sur les lieux par un certain Florest (17). Les essais du chimiste Sage avaient conclu à un rendement de 61 % de plomb (18). Titulaire d'une concession provisoire à la date du 27 juillet 1783, Delorme avait depuis lors activement poussé les travaux sans interruption. Aussi le 16 Novembre 1784 recevait-il de l'intendant de Provence ce témoignage flatteur :

« Les travaux sont dirigés par un ingénieur intelligent, exécutés par dix mineurs et plusieurs manœuvres..., la mine attaquée par deux ou trois endroits différents. Le filon le plus considérable a deux à six pouces d'épaisseur. On a extrait une quantité de matière propre pour la fonte d'environ cinquante milliers (sic). Les associés ont déjà fait des avances considérables (19) ». Aussi le 15 février 1785, la Compagnie Delorme et Duclos obtenait-elle une concession de trente ans, portant non seulement sur la mine de Piégut, mais sur celle de Curbans, auxquelles on adjoignait même deux gîtes voisins : celui d'Arzeliers, commune de Laragne, sur la rive droite de la Durance, et celui de Bréziers, commune d'une petite enclave des Hautes-Alpes qui s'enfonce comme un coin sur la rive gauche, entre les vallées de la Clapouse et de la Blanche (20). La Compagnie Delorme creusa un puits vertical de 36 mètres de profondeur et deux galeries, l'une de 40 mètres et l'autre de 120 mètres. Au milieu des immenses forêts de Curbans on installa une fonderie munie d'un four à manche, d'un petit four écossais, d'un brocard pour le broyage et d'une laverie. Bien que la majeure partie du minerai fut vendue brut comme alquifoux, il restait en effet des plombs trop faibles à traiter sur les lieux. De plus, la Compagnie Delorme avait trouvé un autre débouché à la fonderie d'Allemont (Isère), où l'on

(17) Arch. B-d-R., C. 2620, f° 105. Lettres des 9 et 16 février 1783. Jh., p. 243 autre du 15 juillet.

(18) Gras, op. c. p. 57.

(19) Arch. B-d-R., C. 2622, p. 5.

(20) *Journal des Mines*, an V, tome VI, p. 639-640.

avait besoin de plomb pour servir à l'amalgame et à la séparation de l'argent tiré des riches mines de Chalanches découvertes près de Bourg-d'Oisans en 1768 (21). Hélas ! après une brillante extraction de deux cents quintaux, le rendement de la mine de Piégut s'abaissa. Cependant, au rapport de l'inspecteur des mines Schreiber, l'installation bat encore son plein en 1790 ; néanmoins il trouve les gîtes irréguliers, pauvres (0m,32 à 0m,34 d'épaisseur) et conseille de ne pas trop s'enfoncer pour éviter une extraction coûteuse. Achard (22) était-il bien renseigné, quand il parlait des bénéfices immenses de cette entreprise ? Il reste que la Compagnie Delorme est la seule qui ait réussi à monter dans les Basses-Alpes une compagnie minière sur un pied d'une certaine importance.

Au moment même où démarrait Piégut, on signale l'ouverture d'une autre mine de plomb à La Malune, commune d'Uvernet, entre Barcelonnette et Allos. Le 11 novembre 1784, l'intendant de Provence était saisi à cet effet d'une requête de M. Maurin de Saint-Pons, ancien capitaine de cavalerie, tendant à être substitué aux droits de MM. Maurin, de Faucon et Proal, titulaires d'un privilège remontant à 1766 (23). Au dire de Darluc, elle n'était exploitable, vu la situation montagnaise, que quatre ou cinq mois de l'année ; il en déclare le plomb de bonne qualité et l'alquifoux estimé des potiers. Aussi le 22 mars 1786, Maurin de Saint-Pons obtenait-t-il la prolongation pour deux ans de cette concession (24).

En dernière heure, à la veille de la Révolution, se réveille une dernière mine de plomb en sommeil depuis 1614 : celle de Saint-Geniez-Dromond. Le sol appartient au seigneur du lieu M. de Commandaire, du chef de sa femme Françoise-Charlotte-Honorine de Gombert. A la date du quatre mai 1788 il est signalé par l'intendant comme ayant obtenu une permission d'un an. Darluc (25), venu sur les lieux avant 1783, raconte que les avances provenaient d'un négociant de Marseille qui avait tenu à présider en personne aux premiers travaux. On se contenta, ajoute-t-il, de simplement ramasser un minerai enveloppé de quartz laiteux sans aller jusqu'au filon ; imparfaitement lavé il ne donna pas satisfaction aux potiers. M.

(21) *Journal des mines*, t. VI, p. 640.

(22) *Géographie*, t. II, p. 223.

(23) Arch. B-d-R., C. 2621, p. 307. *Journal des mines*, t. VI, p. 644, Gras, op. c., p. 123 date la découverte de 1762. Darluc, t. II, chap XVI, p. 314.

(24) Arch. B-d-R., C. 2623, p. 95.

(25) Op. c., t. II, p. 110.

de Commandaire ayant émigré en 1792, la mine tomba aux mains de paysans qui, après avoir commis de grands désordres et ruiné les anciens travaux, furent forcés de l'abandonner (26). Ce fut d'ailleurs le sort commun de toutes les mines qui avaient repris vie depuis 1770, aussi bien à Gurbans, qu'à Piégut et à La Malune.

Pratiquement le décret de 1791, pris à l'instigation de Mirabeau, et qui réunissait les mines au domaine public, moyennant indemnité au propriétaire du sol, n'eut aucune application en France. Vingt ans passèrent, et c'est seulement par la loi du 21 avril 1810 que la législation des mines trouvait une base solide reposant sur une distinction entre la propriété du sol et la propriété souterraine. Le propriétaire foncier perdait la propriété de la mine, mais il recevait en échange une redevance annuelle sur les produits de l'exploitation qui devait être fixée dans l'acte de concession. Quand le concessionnaire n'était pas en même temps le propriétaire du sol, une véritable propriété était créée à son profit, avec droit de vente et d'aliénation, sauf toutefois celui d'entrer en indivision. C'était une époque où le gouvernement se préoccupait de favoriser nos exploitations nationales dans tous les domaines en raison du blocus continental qui, institué en 1807, battait son plein. En vertu de la loi, madame de Commandaire, qui n'avait pas suivi son mari en émigration, obtint la reprise de sa concession de Saint-Geniez le 18 mars 1811 : elle s'étendait sur treize hectares de ses terres, à partir des hameaux de Naux et de Seaurin, et dans la direction d'Entrepierre. La mine comportait sept filons de baryte sulfatée, variant de 0m,20 à un mètre d'épaisseur et contenant du plomb sulfuré à grandes facettes, ou en rognons allant de la grosseur d'une lentille à une circonférence de 1m,25 à 1m,65 et pouvant peser de 500 grammes à 50 kilos (27). D'après divers rapports émanés des ingénieurs de la quatorzième circonscription des mines, à Grenoble, le rendement était si fructueux qu'au bout de trois mois on avait déjà extrait cinquante quintaux nets de minerai de plomb. Comme l'alquifoux de poterie pris à la mine valait alors cinquante cinq francs le quintal métrique, on n'avait pas intérêt à traiter le minerai ; on l'exportait donc brut à dos de mulet sur Sisteron, d'où il gagnait ses principaux débouchés, soit Avignon et Toulon, car il n'est pas

(26) Arch. Basses-Alpes, 1866 S., v. rapport Grat du 16 février 1831.

(27) 9b. pièce 50, rapport Blavier, suite à sa visite à la mine du 17 nov. 1820.

question de Marseille. Par là même on évitait aussi la dévastation des bois, qu'une fonderie, disait-on, aurait amenée en deux ou trois campagnes. En 1813 le produit s'éleva à 304 quintaux et le bénéfice net fut estimé à deux mille huit cent quatre vingt francs. L'exploitation occupait dix huit mineurs et douze laveuses, on retirait deux espèces d'alquifoux, le premier de minerai pur après triage, le second dit le *schlich*, dégagé après lavage de son enveloppe de baryte. A la mort de madame de Commandaire (5 février 1814) l'exploitation fut continuée, au nom de ses petites-filles et héritières, les trois demoiselles Faure, par leur père et tuteur, M. Faure, juge de paix du canton de La Motte. Mais, en 1815, la liberté d'entrée ayant été rendue aux alquifoux étrangers, les minerais français subirent une baisse énorme de plus des deux tiers, passant brusquement de cinquante cinq à trente cinq francs. En même temps le taux de la production s'abaissait à une moyenne de cent quintaux entre 1816 et 1821, ce qui réduisait le bénéfice net à 800 francs. Faure cependant faisait front, ayant dans la seule année 1819 allongé ses trois galeries d'une longueur de cinquante mètres. Les débouchés du côté de la mer s'étaient fermés, et du côté de Lyon, il fallait soutenir la concurrence des alquifoux de Vienne, à vrai dire plus chers, mais aussi de meilleure qualité (28). Le coup de grâce fut donné à la mine par l'éviction du sieur Faure, car la concession avait été dévolue le 11 avril 1821 à son beau-frère Césarion de Commandaire, revenu d'émigration et en faveur duquel M. de Commandaire père avait renoncé à ses droits. Ancien colonel de l'armée anglaise, Césarion vivait en chambre à Paris, du produit d'une pension de trois mille francs que lui avait alloué le gouvernement britannique. Il laissa tomber la mine dont il ne payait pas la redevance à l'Etat, étant insaisissable. Après deux essais de cession à des compagnies parisiennes (1826), il cédait ses droits à un certain Isidore Maîtrejean, trésorier payeur général à l'armée du Nord. Cependant un rapport de l'ingénieur en chef de Marseille, Gardien, au préfet des Basses-Alpes déclarait le 14 avril 1828 que la mine pourrait être remise en marche moyennant un modeste capital de dix à quinze mille francs (29) ; et le 16 février 1831 l'ingénieur en chef du quatorzième arrondissement à Grenoble reprenait la même con-

(28) Arch. Basses-Alpes 1866 S. rapport Blavier du 17 novembre 1820, pièce n° 50. Rapport Grat, aspirant ingénieur, Grenoble, 16 février 1831.

(29) Dossier cité, pièce 40.

clusion. Mais, comme le capital ne sortait pas, si mince fût-il, la mine était condamnée.

En 1820, au moment où florissait Saint-Geniez, la vieille mine de Curbans avait fait de son côté le projet d'une reprise. Dans une lettre du 19 juillet l'ingénieur Blavier du troisième arrondissement annonçait au préfet des Basses-Alpes les résultats d'un essai sur échantillon ayant donné une teneur assez importante en argent. Abandonnée, l'affaire fut encore reprise de 1854 à 1858 sans plus de succès (30).

Le renouveau minier de 1820 avait aussi touché Barles, où une mine de cuivre gris fut exploitée durant quelques jours par un mineur italien. Et un regain de faveur, sous le second Empire, s'attacha à la vieille mine de plomb qu'une société de commerçants de Digne voulait attaquer à la fois dans quatre vallons, tributaires du Bez, sur un vaste périmètre de soixante et quinze hectares. Le projet avorta, tout comme celui de 1614 (31).

Ces échecs successifs, et à toutes les époques, trouvent leur explication dans deux causes principales : la pauvreté des filons et la difficulté des communications en sol montagneux. La rentabilité passagère de la mine de Piégut (1782 à 1792) et de la mine de Saint-Geniez (1811 à 1821) est due, pour la première, à l'existence d'un filon de surface d'exploitation peu coûteuse, et pour la seconde à la circonstance exceptionnellement favorable du blocus continental.

JOSEPH BILLILOUD.

(30) Arch, Basses-Alpes, 1866 S., art. 1.

(31) 9b., 1870 S., art. 3.